

d'autres modes d'imposition, l'impôt indirect, par exemple. Comme je le disais l'an dernier, cet impôt de 8 p. 100 sur les ventes atteint l'enfant dans son berceau et l'octogénaire dans son cercueil. Personne n'y échappe. Par quoi le remplacer? me demandera-t-on. Eh bien, je le remplacerais par les modes d'impôt qui atteignent quelque peu les pays étrangers aussi bien que le Canada même. Nos droits de douane et d'accise ne retombent pas entièrement sur la population canadienne, quelque effort que mes honorables vis-à-vis fassent pour se persuader du contraire. Ils savent comme moi que les pays étrangers qui cherchent à refouler leurs excédents de produits vers le Canada absorbent les droits de douane et d'accise. Cet impôt indirect est celui qui pèse le moins lourdement sur la population canadienne. Ne l'abaïssons pas. Conservons-le au moins à son présent niveau.

Le Gouvernement actuel ne peut se vanter que d'avoir diminué la possibilité de revenus provenant de sources étrangères au Canada. En même temps, il a enlevé au citoyen du Canada l'occasion de travailler dans les industries secondaires. Je vais étayer mon assertion par des chiffres. L'an dernier, le Gouvernement a perçu de la population canadienne au moyen d'impôts 516 millions de dollars, contre seulement 372 millions en 1936. C'est là une augmentation de 40c. En d'autres termes, le Gouvernement prend aujourd'hui \$1.40 là où il prenait \$1 il y a à peine trois ans, et cela ne l'empêche pas de dire qu'il s'efforce d'abaisser le coût de l'existence et de réduire les impôts. La vérité est que les impôts augmentent d'une façon alarmante. Cette allure va d'ailleurs continuer à s'accroître, car si l'on abaisse les barrières douanières pour laisser entrer plus de marchandises, même si les droits sont plus bas ou que l'Etat en retire des revenus, ce qu'il importe de constater, c'est que le travail n'existe plus pour nos ouvriers.

On nous dit que l'administration des douanes va être stabilisée. Je pense que le ministre du Revenu national commence peut-être à se fatiguer un peu d'essayer de stabiliser les choses. Chaque jour son ministère formule de nouveaux règlements. Le ministre a la chance d'avoir à ses côtés un personnel très compétent qui fait un excellent travail, mais il devrait accorder quelque attention à ses recommandations. Je constate que le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) lève la tête. Je lui demande de laisser fonctionner librement la Commission du tarif et de donner suite à ses recommandations. Le Gouvernement pourra ainsi bénéficier de l'existence de cette Commission. Cette dernière est très utile à l'application de la loi des

[M. Harris.]

douanes, mais il se formule chaque jour tant de règlements que les gens sont dans la confusion. Nous accordons à vingt pays le traitement de la nation la plus favorisée. Nous l'avons accordé en 1936 aux Etats-Unis, de même que dix-huit nouveaux articles dans un accord. Il existe tant de règlements que l'homme d'affaires moyen s'y perd. Nous sommes dans un fouillis de taxes d'accise et ce sera encore pire d'ici à trois semaines. Nous ne savons plus où donner de la tête. Loin d'avoir la stabilité dans la direction du ministère du Revenu national, nous avons l'instabilité. Les règlements rendent de plus en plus difficile la tâche du commerçant. Le profit maximum d'un, deux ou trois pour cent qu'il suppose se trouve anéanti par les règlements et il éprouve de plus en plus de difficultés à conduire son commerce.

Je suis heureux de constater que le ministre des Transports (M. Howe) soit arrivé à son siège. Je veux dire quelques mots de l'article 5 des promesses de 1936. On nous avait promis la responsabilité parlementaire au sujet des chemins de fer Nationaux du Canada; et nous espérions voir réduire les pertes et les dépenses de premier établissement partout où cela serait possible. Je demande au ministre si c'est douze millions et demi ou vingt-cinq millions qu'il va dépenser à Montréal pour les chemins de fer Nationaux du Canada. Peut-il dire si le Gouvernement a rendu au Parlement la responsabilité quant à la direction de ce réseau et en a réduit les pertes? L'actif de ce réseau est-il en meilleur état qu'il y a trois ou quatre ans? Le Gouvernement peut répondre par l'affirmative, mais je veux savoir quels sont les frais d'exploitation du réseau. Ces frais seront-ils moindres cette année que l'an dernier? Va-t-on les réduire conformément à la promesse faite il y a à peine quatre ans? La radiophonie relève du même ministère de mon honorable ami. D'après la clause 6 des promesses de 1936, nous devons avoir une enquête sur la radiophonie, et l'on disait qu'on allait établir une société indépendante. Qu'avons-nous eu? La direction de la radiodiffusion au Canada a été vexatoire à l'égard du peuple canadien. Le ministre doit se rappeler que l'an dernier il avait proposé d'augmenter le prix du permis et que, réflexion faite, il déclara de son siège que le prix ne serait pas augmenté. Je suis d'avis que le régime des permis est mauvais. Le prix est excessif et n'est pas nécessaire. On ne peut arriver à convaincre le citoyen moyen qu'il doit payer pour l'usage de l'air. Ce permis devrait être aboli. Le Gouvernement se trouve aujourd'hui en présence d'une difficulté encore plus grande. Autrefois, avant l'invention de la radio, on pouvait monter sur des caisses aux coins des rues ou dans les